

Le Remplacement de Courte Durée dans EPP public

Dans le but de suivre les consommations des moyens du remplacement de courte durée, une nouvelle fonctionnalité a été mise en place dans les applications intranet du chef d'établissement que sont GI-GC, SUPPLE et ASIE.

Le principe est de faire en une seule opération la saisie du congé, le choix du remplaçant et des heures de remplacement à indemniser : le chef d'établissement saisit le congé d'un agent dans GI-GC, choisit le remplaçant dans son établissement ou peut demander en même temps une suppléance au rectorat (création automatique dans SUPPLE), et saisit le nombre d'heures à remplacer sur ressources propres, avec indemnités ou non (création automatique des indemnités dans ASIE).

Cette unicité de saisie garantit la cohérence des informations entre le congé, le remplacement et les heures supplémentaires payées donc faites réellement.

La fonctionnalité Remplacement de courte durée, dite "RCD", est mise en place **en parallèle** dans les applications GI-GC, SUPPLE et ASIE en mars 2007.

Les caractéristiques du RCD :

La saisie dans GI/GC d'un congé d'une durée inférieure à 15 jours est couplée avec le remplacement de la personne en congé :

- sur les ressources propres de l'établissement (personnels enseignants du même établissement).
- par un ou plusieurs suppléants nommés par le Rectorat (Titulaires ZR, MA, contractuels, vacataires).
- à la fois sur ressources propres et par un ou plusieurs suppléants nommés par le Rectorat.

Le choix dans GI-GC de remplacer sur ressources propres et d'indemniser le remplaçant pré-remplé automatiquement les indemnités dans ASIE dans le dossier du remplaçant (la saisie de ces indemnités n'est plus possible dans ASIE).

Elles doivent néanmoins être validées pour la mise en paiement.

Le choix dans GI/GC de remplacer par un suppléant se traduit par la génération automatique de la DEMANDE de SUPPLEANCE (la saisie des demandes inférieures à 15 jours n'est plus possible par SUPPLE).

Le remplacement de Courte Durée correspond à un congé inférieur à 15 jours et concerne les types de congés suivants :

- Congé de maladie ordinaire
- Autorisation d'absence
- Autres congés (adoption, paternité)

La discipline à remplacer peut être différente de la discipline de poste de l'agent absent.

Les fonctionnalités au niveau d'ASIE :

Le choix dans GI-GC d'indemniser le remplaçant met automatiquement en place les indemnités dans ASIE.

- Si le choix a été fait de payer des HSE à taux normal : c'est l'indemnité 4497 pour la fonction ENS, l'indemnité 4533 pour la fonction FIJ.

- Si le choix a été fait de payer des HSE à taux spécifique : c'est l'indemnité 5241 pour la fonction ENS, l'indemnité 5242 pour FIJ.

A noter que la saisie des indemnités 5241 et 5242 (HSE à taux spécifique) n'est plus possible dans ASIE PUBLIC.

Dans tous les cas, le chef d'établissement devra valider la mise en paiement dans ASIE, **après** le service fait (contrôle que la date de fin du congé est inférieure à la date du jour).

The screenshot displays the 'Enveloppes budgétaires' (Budget Envelopes) section of the ASIE software. The interface includes a sidebar with navigation buttons: 'Enveloppes', 'Réédition', 'Suivi Budgets', 'Validation', 'Suivi Rejets', and 'Engagements RCD'. The main area shows a table of budget envelopes and a histogram of consumption.

Programme	Nature	Intitulé	Enveloppe	Consommé	Solde
0141	HSE	Enseignement secondaire	150.00	144.00	6.00
0140	HSL1	HSE PERS. 2ND DEGRE EN 1ER DEGRE	48.00	26.00	20.00
0141	HIJ	HU Mission Insertion Jeunes / FCIL	50.00	5.00	45.00

Histogramme de la consommation par enveloppes

Programme	Nature	Consommation (%)	Enveloppe
0141	HSE	96%	150.00
0140	HSL1	54%	48.00
0141	HIJ	10%	50.00

A red arrow points to the 'Engagements RCD' button in the sidebar, with the text: 'nouveau bouton « Engagements RCD » du menu Suivi indemnitaire.'

ASIE Version 0703 du 15/02/2007

ATTENTION : le bouton "Engagements RCD" n'apparaît dans le menu que s'il y a au moins une indemnité à valider ET si les dates du congé correspondant sont passées (date de fin du congé < à date du jour).

Saisie du congé avec remplacement sur ressources propres dans GI/GC :

Nom: WA [REDACTED] C [REDACTED] Grade: 5531 CERT. CL N Discipline: 1300E MATHEMATIQ

Création d'un congé de maladie ordinaire

Code: M02 CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Situation: []

Arrêté: 24 Janvier 2007

Début: 24 Janvier 2007

Fin: 25 Janvier 2007

Nombre d'heures à remplacer: [] Discipline 1: MATHEMATIQUES

A saisir

Discipline 2: []

Total: 5

Souhaitez-vous créer automatiquement une demande de suppléance ? (cocher la case)

Bouton à valider

Remplacement Annuler Retour Valider

La partie inférieure de l'écran apparaît seulement si le congé est inférieur à 15 jours.

La double action " saisie du nombre d'heures à remplacer " et la validation par le bouton [Remplacement] donne accès à l'écran de " remplacement de courte durée " (voir ci dessous).

Sélection du remplaçant et saisie des heures ouvrant droit à des indemnités (à taux normal et à taux spécifique) :

Nom: WA [REDACTED] C [REDACTED] Grade: 5531 CERT. CL N Discipline: 1300E MATHEMATIQ

Remplacement de courte durée

Congé remplacé: M02 (CONGE DE MALADIE ORDINAIRE) du 24/01/2007 au 25/01/2007

Nombre d'heures à remplacer: 5.0 Discipline à remplacer: MATHEMATIQUES

Remplacement sur les ressources de l'établissement

Remplaçant	Discipline remplacée	Nb heures sans HSE	Nb HSE taux norm.	Nb HSE taux spéc.	Fonct.	Date début	Date Fin
[REDACTED]	MATHEMATIQUES	[]	3	2	ENS	24 01/07	25 01/07

Dans l'exemple, on a saisi 3 HSE à un taux normal et 2 HSE à taux spécifique.

La validation de ce remplacement dans GI-GC entraîne la génération automatique des indemnités correspondantes dans l'application ASIE : visibles en cliquant sur le bouton "Engagements RCD" du menu Suivi indemnitaire

POPULATION SUIVI INDEMNITAIRE

Engagement d'HSE de courte durée

Etablissement : 009

Sélectionner :

Programme	Nature	Intitulé	Enveloppe	Consommé	Solde
0141	HSE	Enseignement secondaire	100.00	77.00	23.00

MAR

Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux	Qté	Mise à Jour
1241	0510365100	24/01/2007	25/01/2007	2.00	25/01/2007		
0497	5012531100	24/01/2007	25/01/2007	3.00	25/01/2007		

FERF

Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux	Qté	Mise à Jour
1241	0510365100	09/01/2007	15/01/2007	2.00	26/01/2007		
0497	5012531100	09/01/2007	15/01/2007	1.00	26/01/2007		

L'indemnité 4497 correspond aux 3 HSE à un taux normal et l'indemnité 5241 correspond aux 2 HSE à taux spécifique.

A noter : Les indemnités ne peuvent être validées qu'une fois le service fait : en effet n'apparaissent dans la liste que les agents remplaçants dont les dates de remplacement sont passées.

Une fois les indemnités validées dans ASIE, c'est-à-dire mises en paiement effectif, les heures validées du RCD du congé correspondant ne sont plus modifiable dans GIGC.

RCD - Validation des indemnités

Validation des indemnités après la saisie du congé dans GI/GC :

A noter : Les indemnités doivent être validées une fois le service fait : n'apparaît dans la liste que les agents remplaçants dont les dates de remplacement sont passées.

En cliquant sur le bouton "Engagements RCD" du menu SUIVI INDEMNITAIRE, on obtient l'écran suivant :

Programme	Nature	Intitulé	Enveloppe	Consommé	Solde		
0141	HSE	Enseignement secondaire	204.00	192.00	12.00		
CH JEANNE L1800 ARTS PLAST							
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux	Qté.	Mise à Jour
<input checked="" type="checkbox"/>	1241	0510365100	07/02/2007	17/02/2007		2.00	27/02/2007
<input checked="" type="checkbox"/>	0497	5012531100	07/02/2007	17/02/2007		5.00	27/02/2007
MO ISABELLE L0426 ESPAGNOL							
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux	Qté.	Mise à Jour
<input checked="" type="checkbox"/>	1241	0510365100	10/01/2007	18/01/2007		4.00	27/02/2007
<input checked="" type="checkbox"/>	0497	5012531100	10/01/2007	18/01/2007		3.00	27/02/2007
						Total	
						14.00	 Budget insuffisant!

Un contrôle sur le budget disponible est effectué : Ici, le total des indemnités à valider est supérieur au solde disponible. Un message bloquant "Budget insuffisant!" apparaît.

En ne sélectionnant que les indemnités des agents AND Michel et AIM Jacque et en cliquant sur le bouton "ReCalculer", on obtient le nouveau total :

Programme	Nature	Intitulé	Enveloppe	Consommé	Solde
0141	HSE	Enseignement secondaire	204.00	192.00	12.00

CH		JEANNE		L1800 ARTS PLAST	
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux Qté. Mise à Jour
<input checked="" type="checkbox"/>	1241	0510365100	07/02/2007	17/02/2007	2.00 27/02/2007
<input type="checkbox"/>	0497	5012531100	07/02/2007	17/02/2007	5.00 27/02/2007

MO		ISABELLE		L0426 ESPAGNOL	
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux Qté. Mise à Jour
<input checked="" type="checkbox"/>	1241	0510365100	10/01/2007	18/01/2007	4.00 27/02/2007
<input type="checkbox"/>	0497	5012531100	10/01/2007	18/01/2007	3.00 27/02/2007

Total	6.00
--------------	-------------

En cliquant sur le bouton "Valider", on obtient l'écran suivant :

POPULATION
SUIVI INDEMNITAIRE

Validation des engagements RCD constatés

AND		MIC		L1700 EDU MUSICA	
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux Qté. Mise à Jour
<input type="checkbox"/>	0497	5012531100	13/02/2007	16/02/2007	2.00 20/02/2007

AI		IACQUE		L1300 MATHEMATIQ	
Code	Décret	Motif	Du	Au	Taux Qté. Mise à Jour
<input type="checkbox"/>	0497	5012531100	12/02/2007	15/02/2007	2.00 20/02/2007

Commentaire figurant sur l'état :

Heures remplacement de Dupont

Le commentaire saisi figure sur la pièce justificative à imprimer.

A noter : une fois les indemnités validées, les heures validées du RCD du congé correspondant ne sont plus modifiable dans GIGC.

En cliquant sur le bouton "Valider", on obtient l'écran suivant :

POPULATION SUIVI INDEMNITAIRE
Confirmation Etablissement
Nombre d'indemnités validées : 2
Vous devez impérativement imprimer l'état T.G que vous signerez et conserverez.
<input type="button" value="Imprimer"/>

En cliquant sur le bouton "Imprimer", on obtient document PDF :

ACADEMIE DE TOULOUSE	ETAT DES INDEMNITES		
COLLEGE DU GIRBET 0090021B	EV [REDACTED]	N [REDACTED]	
Référence : 168063	grade : 5311		EPS CL N
	discipline : 1900E		E P S
Objet : valid			
Programme indemnitaire : 0141			
Création	Code : 1241	Décret : 051036	HEURE SUPPL. EFFECT. REMPL. COURTE DUREE
	Motif : 5100	Remplacement de courte durée (HSE à taux majorée)	
	Observation : RCD de CHE [REDACTED]	RC [REDACTED]	Mois : 01/02/2007
			Nombre d'heures : 15.00
CERTIFIE SERVICE FAIT A SAVERDUN, le 26/02/2007 Le Chef d'établissement,			

En cas de rejet :

En cas de rejet d'une ou plusieurs indemnités après la validation, un message apparaît avec le motif du rejet. Les indemnités rejetées continueront à apparaître dans le menu "Engagements RCD" et le congé dans GIGC ne sera pas bloqué.

Suppression d'une indemnité validée :

Une fois les indemnités validées, les heures validées du RCD du congé correspondant ne sont plus modifiable dans GIGC.

La suppression d'un indemnité validée, ne change pas cette situation.

En cas d'erreur, plusieurs cas :

- Il s'agit d'une erreur, la suppression n'était pas voulu : il faut resaisir directement les indemnités dans ASIE ou dans FINA (pour la 5241 et 5242).

- Dans GI/GC saisie de 3 HSE qui ont été validées dans ASIE. Mais finalement il s'agit d'une erreur, il ne faut payer que 2 HSE : il faut supprimer les 3 HSE dans ASIE (ce qui supprimera la ligne dans FINA) et de saisir directement les 2 HSE dans ASIE ou dans FINA (pour la 5241 et 5242).

Bien sur il restera une incohérence entre les heures réellement payées et celle saisie dans GIGC.